

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 6 octobre 2015

OBJET :	Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal après avis des villes
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

Après son arrêt en conseil communautaire le 23 juin 2015, le projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal a été soumis à l'avis des Villes.

L'avis de la Ville de Vitry-sur-Seine a été transmis à la CASA après son passage en conseil municipal le 1^{er} juillet 2015.

La ville d'Ivry-sur-Seine a transmis son avis après passage en conseil municipal le 24 septembre 2015.

La ville de Choisy-le-Roi a transmis son avis après passage en conseil municipal le 30 septembre 2015.

Il est demandé au Conseil communautaire de délibérer de nouveau sur le projet de PLHI après réception de l'avis des villes pour arrêter le projet de PLHI qui sera examiné par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) instance en charge d'émettre un avis sur tous les PLH de la région Ile de France. Une inscription à la séance d'octobre a été demandée, nous permettant ainsi de respecter le calendrier que nous nous sommes fixé pour disposer d'un PLHI adopté d'ici la fin de l'année 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oüï l'exposé des motifs,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L-302.1 et R-302.1 et suivants,
- Vu la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions, dite « loi MOLLE », du 25 mars 2009, qui prévoit de nouvelles dispositions pour renforcer la mise en œuvre des programmes locaux de l'habitat,
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2013 06 13 029, en date du 13 juin 2013 décidant l'élaboration d'un PLH intercommunal pour la communauté d'agglomération Seine-Amont pour la période 2016/2021,
- Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2015-06-23, en date du 23 juin 2015 arrêtant le projet de PLHI soumis à l'avis des villes d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine, de Choisy-le-Roi,

- Vu l'avis du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine du 24 septembre 2015,
- Vu l'avis du Conseil Municipal de la ville de Vitry-sur-Seine du 1^{er} juillet 2015,
- Vu l'avis du Conseil Municipal de la ville de Choisy-le-Roi du 30 septembre 2015,
- Considérant les enjeux majeurs auxquels est confronté le territoire dans le contexte de mutation et de fort développement,
- Considérant l'intérêt d'améliorer les conditions de logements et de mieux répondre aux besoins de la population,
- Considérant l'avis favorable des villes au projet de PLHI,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- **Article 1** : de prendre en compte l'avis favorable des villes relatif au projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2016-2021.
- **Article 2** : d'autoriser le Président ou son représentant, à le transmettre aux services de l'Etat en vue de son examen par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Fait et délibéré à Ivry-sur-Seine, le 6 octobre 2015.

Michel Lepretre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

